

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2026 / 0331

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Maison Rouge – Musée des
vallées cévenoles
Tél : 04 66 85 10 48
Réf : 2026/PC/CS/CH/JF/MN

Objet : Acceptation d'un don de 1661 objets ou lots d'objets appartenant à l'association des Amis de Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles à Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération C2026_01_06 du conseil de communauté du 9 avril 2026 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'association des Amis de Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles a continué d'enrichir le fonds après le don initial de 2004 et jusqu'à l'ouverture du musée en septembre 2017,

Considérant que l'association des Amis de Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles souhaite faire don, sans charge, ni condition, à la Communauté Alès Agglomération de 1661 objets,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération a en charge depuis septembre 2017 la gestion du musée et de sa collection et que ce don constitue un enrichissement significatif du fonds de Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles,

Considérant que l'ensemble des objets a été présenté dans différentes commissions d'acquisition de la DRAC Occitanie, constituées d'experts, entre 2004 et 2017, et qu'ils ont tous reçu un avis favorable ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le don de 1661 objets ou lots d'objets par l'association des Amis de Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles à la Communauté Alès Agglomération est acceptée sans charge, ni condition. Une annexe attachée à cette décision détaille les objets.

ARTICLE 2 :

Ce don sera conclu par la tradition des objets entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association des Amis de Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles représentée par son président, M. Daniel TRAVIER et domiciliée 5 rue de l'Industrie – 30270 Saint-Jean du Gard.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera notifiée à l'association des Amis de Maison Rouge – Musée des vallées cévenoles.

ARTICLE 4 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

11-2 AOUT 2026
Alès, le
Le Président
Christophe RIVENQ

